

Accès à la formation - Prérequis :

- Avoir 18 ans le jour d'entrée en formation
- Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret n°2015-1575.
- Satisfaire aux épreuves de pré-sélection (écrite + entretien individuel).
- Justifier d'une Promesse d'embarquement
- Être titulaire d'une attestation de natation 50 mètres, nage libre départ plongé

Délai d'accès :

Un mois avant le début de la formation.

Dates : Nous consulter

Durée de la formation : 396 h

Horaires :

Du lundi au vendredi
 9h00-12h30 / 13h30-17h00

Epreuves d'examen :

5 CCF (3 CCF à l'écrit et 2 CCF pratiques)
 1 Epreuve finale orale.

Effectif prévu : De 10 à 18



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Exercer le métier de matelot aux fonctions d'appui au pont sur des navires de commerce, de plaisance ou de pêche.
 Assurer les fonctions de matelot en toute sécurité et dans le respect des réglementations existantes.

CONTENU DE LA FORMATION

• Préparation au Certificat de matelot de pont - CMP

<u>Module P1-Appui</u>	116 h
<ul style="list-style-type: none"> - Navigation - Météorologie - Règles de barres, feux balisage, signaux - Tenue de quart - Manœuvre/ embarcation 	
<u>Module P2-Appui</u>	57 h
<ul style="list-style-type: none"> - Manutention et arrimage - Matelotage / engins de pêche 	
<u>Module P3-Appui</u>	49 h
<ul style="list-style-type: none"> - Description et construction - Stabilité - Sécurité - Entretien et réparation 	
<u>Module NP-Appui</u>	13 h
<ul style="list-style-type: none"> - Environnement réglementaire 	

Accueil Général, Bilan de fin de formation, Enseignement Français, sensibilisation aux valeurs de la République et de la Citoyenneté, Appui pédagogique, accompagnement vers l'emploi **77 h**

- **Certificat de Formation de Base à la Sécurité**
C.F.B.S.- STCW **55 h**
- **Certificat Restreint d'Opérateur**
C.R.O.- STCW **24 h**
- **Certificat Sensibilisation à la Sûreté**
CSS **5 h**

Responsable pédagogique :

Baptiste BURLAUT

Personne à contacter :

Cécile SCIORELLA

€ **Tarifs :** Sur demande



Lieu principal de formation :

INSEIT

Espace Nikaia

11 Av. du Docteur Robini 06200 NICE

Tél : 04.97.18.11.33

inseit.formation@wanadoo.fr

www.inseit.com

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Formation accessible aux personnes ayant la qualité de travailleur handicapé sous réserve de la validation de l'aptitude médicale réglementaire.

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite



Cofinancé par
l'Union européenne



METHODE ET ORGANISATION PEDAGOGIQUES

En Présentiel

Formation théorique et pratique (Apport de connaissances, exercices pratiques, simulations, formation pratique embarquée ...).

EVALUATION ET VALIDATION DES ACQUIS

Le CMP est délivré aux candidats ayant suivi la formation et avoir satisfait aux épreuves d'évaluation des modules concernés et obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10 /20, **sans note éliminatoire, sur la totalité des modules.**

Être titulaire de l'ensemble des attestations de formations modulaires de la formation (modules Appui P1/P2/P3 et NP).

Être titulaire du certificat de base à la sécurité (CFBS), en cours de validité.

Certificat de qualification professionnelle Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires, enregistré au RNCP n° 24154
Date d'échéance de l'enregistrement : 01/01/2025

POSSIBILITE DE VALIDER DES BLOCS DE COMPETENCES (si applicable)

Non applicable à ce jour pour le référentiel RNCP

ÉQUIVALENCE / PASSERELLE (si applicable)

Se référer à l'arrêté du 18 août 2015, modifié, relatif à la délivrance du certificat de matelot pont, du certificat de matelot de quart passerelle et du certificat de marin qualifié pont.

SUITE PARCOURS

Le titulaire du Certificat de Matelot de Pont peut poursuivre sa carrière en intégrant le cursus de formation conduisant à la délivrance du brevet de Capitaine 200.

DÉBOUCHÉS

Le certificat de matelot pont permet à son titulaire d'être employé en tant que matelot.

Certains matelots pont peuvent exercer des tâches spécialisées en matière de navigation, de manutention et d'arrimage de la cargaison, de contrôle de l'exploitation du navire et d'assistance aux personnes à bord, d'entretien et de réparation sur des navires armés au commerce ou à la plaisance de jauge inférieure à 500.

A la pêche ou aux cultures marines, le matelot pont peut exercer des tâches spécialisées quelle que soit la jauge brute du navire.